

## **Modalités pratiques d'organisation des choix dématérialisés – semestre d'été 2020**

Après recensement des possibilités qui s'offrent à vous concernant les modalités pratiques de mises en œuvre de ces choix, nous avons retenu 2 scénarios, selon que vous soyez équipés ou non de logiciels permettant aux internes d'effectuer des pré-choix.

### **Scénario 1 : Existence de logiciels ou de fichiers de pré-choix :**

**Les pré-choix renseignés par les internes sur le logiciel ou sur le fichier dédié vaudront choix :**

- Les référents et/ou associations d'internes seront **chargés de superviser le remplissage des supports** par leurs co-internes
- Pour ce faire, l'ARS leur transmettra au préalable les **listes d'appel** actualisées pour ce semestre
- Les listes de postes offerts au choix des internes sont ou seront prochainement disponibles **sur le site Internet de l'ARS (rubrique Répartition des postes et procédure de choix)**
- **Aucun choix de postes non ouverts par l'ARS ne sera accepté**
- **Les connexions et autres types d'accès** aux logiciels/fichiers devront être stoppés à la date fixée initialement comme étant la date des choix en amphis (4 ou 5 mai 2020)
- **L'équipe internat de l'ARS sera joignable** par téléphone ou par mail le jour fixé initialement comme étant le jour des choix, pour venir en aide aux référents si besoin
- **A la date du choix**, les référents et/ou associations d'internes se chargeront de transmettre par mail à l'ARS la liste finalisée et centralisée des choix des stages des internes, pour affectation.

La liste transmise devra à minima se composer : des noms et prénoms des internes, de leur DES et du poste choisi, avec le n° ARS

- **A l'issue des choix**, l'ARS clôturera la procédure, par un mail envoyé aux associations et référents

### **Scénario 2 : Absence de logiciels ou de fichiers de pré-choix :**

**Les choix de stage se feront par le biais d'un recensement par les référents et/ou associations d'internes auprès de leurs co-internes (par mail) :**

- Chaque référent de spécialité **s'occupera d'interroger ses co-internes** afin de récolter leurs choix de stage, qui devront être faits au regard de la liste des postes publiée sur **le site Internet de l'ARS (rubrique Répartition des postes et procédure de choix)**
- Pour ce faire, un **mail-type** pourra être envoyé à l'ensemble des internes par leurs référents
- L'ARS transmettra au préalable aux référents **les listes d'appel** actualisées pour ce semestre
- **Aucun choix de postes non ouverts par l'ARS ne sera accepté**
- **La date limite de retour des mails**, marquant la fin des choix dématérialisés, devra être celle fixée initialement comme étant la date des choix en amphis (4 ou 5 mai 2020)

- **L'équipe internat de l'ARS sera joignable** par téléphone ou par mail le jour fixé initialement comme étant le jour des choix, pour venir en aide aux référents si besoin
- **A la date du choix**, les référents et/ou associations d'internes se chargeront de transmettre à l'ARS la liste finalisée et centralisée des choix des stages des internes, pour affectation.

La liste transmise devra à minima se composer des noms et prénoms des internes, de leur DES et du poste choisi, avec le n° ARS

- **A l'issue des choix**, l'ARS clôturera la procédure, par un mail envoyé aux associations et référents